



Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 9 juin 2024

Conditions Cantons	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Bâle-Ville	30	10'093	10'123	2'693	26.60 %	1'694	16.73 %	62.90 %
Saint-Gall	77'785	11'124	88'909	37'146	41.78 %	4'414	4.96 %	11.88 %
Grisons	17'045	651	17'696	7'009	39.61 %	1'069	6.04 %	15.25 %
Thurgovie	-	5'099	5'099	1'228	24.08 %	794	15.57 %	64.66 %
Total	94'860	26'967	121'827	48'076	39.46 %	7'971	6.54 %	16.58 %

Exemple de lecture : Dans le canton de Saint-Gall, 77'785 électeurs résidant en Suisse et 11'124 résidant à l'étranger, soit un total de 88'909 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 37'146 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 41.78 %. De ces 37'146 électrices et électeurs ayant voté, 4'414 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 11.88 %. Des 88'909 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Saint-Gall, 4.96 % l'ont fait.